

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

10^{ème} Commission
N° CP-2020-11-10-6

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (DOMIAL ESH)

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'habitat et de la convention signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'ALSACE et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Département soutient la réhabilitation thermique des logements du parc social.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder à DOMIAL ESH une subvention départementale de 56 400 € pour la réhabilitation thermique de 24 logements locatifs sociaux situés 9-11-13 rue de la Loi à STEINBACH. Cette aide a fait l'objet d'un avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 6 novembre 2020.

La convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permet l'articulation de l'Eco-Prêt délivré par la CDC et des subventions des collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

- remédier à la précarité à laquelle peuvent être confrontés les locataires du parc public résultant de logements énergivores ;
- élaborer un dispositif de financement simple et efficient pour faciliter la démarche des bailleurs sociaux (dossier unique de demande auprès de la CDC) ;
- promouvoir le gain énergétique le plus efficient pour préserver l'équilibre économique des opérations ;
- garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la CDC.

Par cette convention, le dispositif des aides sur fonds propres du Département et de garantie d'emprunt sur la réhabilitation thermique des logements sociaux se poursuit jusqu'à fin 2020.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de DOMIAL ESH relative à l'opération de 24 logements sis 9-11-13 rue de la Loi à STEINBACH (immeuble achevé après 1948), pour un coût d'opération de 1 214 692 € TTC, soit :

- un PAM éco-prêt de 372 000 € et un PAM taux fixe de 702 292 € de la CDC soit un montant total de 1 074 292 €,
- une subvention du Département de 56 400 €, soit 2 350 € par logement,
- une subvention de la Région Grand Est de 84 000 €.

L'aide du Département est conforme à la délibération de la Commission permanente du 6 octobre 2017 définissant les modalités de partenariat entre la CDC et les collectivités locales pour la mise en place des financements en faveur des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité énergétique du parc locatif social.

En conclusion, je vous propose de :

- Approuver l'aide à la réhabilitation thermique en faveur de DOMIAL ESH, pour 24 logements sis 9-11-13 rue de la Loi à STEINBACH, pour un montant de 56 400 € versé en une fois, à prélever sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 - fonction 72 - nature 20423 (MIL 2020),
- Approuver la convention avec DOMIAL ESH, jointe en annexe au présent rapport, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versements pour l'opération de réhabilitation thermique précitée ;
- M'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH